



French Tech (Passeport Talent, JEI) - changement d'employeur

Par **Lula88**, le **24/04/2020** à **23:49**

Bonjour,

J'ai le passeport talent, le statut de "jeune entreprise innovante" (French tech). J'ai signé un nouveau contrat avant confinement, pour une autre entreprise de même statut (également French Tech). J'ai envoyé la mise à jour et les documents nécessaires à la préfecture par mail comme ils l'ont demandé. Ai-je le droit de travailler maintenant ?

En préfecture, ils m'ont dit que c'est quelque chose qui se fait par mail puisqu'il n'y a pas de changement de statut. Mais à cause de la confinement, je suis coincé sans savoir si je suis autorisé à travailler, ou attendre quand la préfecture rouvrira.

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2020** à **08:08**

Bonjour,

Vous reposerez la question à votre préfecture lorsque le confinement sera terminé. En attendant, si votre emploi ne fait pas partie de ceux prévus pour le maintenir durant le confinement, vous faites comme les autres, vous restez chez vous. Sauf possibilité de télétravail, vous attendez.

Par **Lula88**, le **25/04/2020** à **11:55**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Donc j'ai le droit de télétravailler ?

Je crains que la préfecture ne rouvrira pas le 11 et que je puisse attendre 2 mois de plus pour eux, alors qu'au lieu de cela, j'aurais pu travailler depuis chez moi pendant tout ce temps.

Merci et bonne journée!

Par **Tisuisse**, le **25/04/2020** à **15:08**

La préfecture n'est fermée que pour les visites, des rendez-vous mais vous pouvez toujours écrire aux services et attendre leurs réponses.